

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 20 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, P. GUINOT, M. GRENIER, A. NEUSSER, M. CHALENDAR,

Absents : V. KRYCK, D. GANNE,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, H. GRANGE,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, J-O. RABOT à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Secrétaire de séance : O. GUICHARD, ,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

### **13. Aménagement – Convention avec la société les Fermes d'ORNEX pour la gestion technique, financière et foncière du trottoir rue de Villard en direction de l'école Arc en ciel**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission aménagement du 7 mars 2023,

Considérant que la commune d'Ornex a besoin, de passer une convention pour la gestion technique, financière et foncière du trottoir avec la société LES FERMES D'ORNEX, Société civile immobilière de construction vente, dont le siège est à CHASSAL-MOLINGES (39360).

Par cette convention, la commune d'Ornex autorise l'occupation temporaire du domaine public par la société dénommée LES FERMES D'ORNEX durant la phase chantier pour le stationnement de camions, et/ou tout engin nécessaire à la construction de l'ensemble immobilier, le chargement et le déchargement des camions et le dépôt des matériaux de construction.

Conformément aux règles communales d'occupation du domaine public, le promeneur est redevable à la commune d'une RODP (redevance d'occupation du domaine public) d'un montant de VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (28 560,00 EUR).

Par convention entre les parties il a été convenu que cette somme serait compensée par :

- la rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée section AD numéro 125, indice « b » d'une superficie de 33m<sup>2</sup> aux frais de géomètre et notarié y afférents.
- la rétrocession à la commune de de la parcelle cadastrée section AD numéro 111, indice « b » d'une superficie de 15m<sup>2</sup> aux frais de géomètre et notarié y afférents
- la réalisation de travaux de surface afin de permettre l'élargissement du trottoir le long de la route de villard et de l'accès à l'école,

- la non réclamation des frais de justice dus par la Commune de ORNEX à la société dénommée LES FERMES D'ORNEX,

Cette convention fait l'objet de la présente délibération.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée avec la société LES FERMES D'ORNEX
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes notariés ou administratifs portant sur les échanges des terrains visés dans la convention
- **DIT** que l'ensemble des frais et émoluments relatifs à l'acte de cession seront pris en charge par la société LES FERMES D'ORNEX

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Fait à Ornex, le 24 mars 2023

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 26 mars 2023  
Affiché le : 26 mars 2023  
